

COMMUNE DE SECLIN

DELIBERATION N° 25

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2021**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :
Arrivé en Préfecture le :

Ainsi, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

- Point 1 - Seclin A1-est - Correction du plan des hauteurs et du plan de stationnement sur la zone agricole (A) et sur la zone économique (UE)
- Point 2 - Divers secteurs de la commune - Renforcement de la protection de la qualité paysagère des Secteurs Paysagers Arborés (SPA)
- Point 3 - Rue Jean Baptiste Mulier - Inscription d'un emplacement réservé de superstructure pour le transfert d'un poste de gaz haute pression.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL et en suivant le lien ci-dessous :

<https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN
Conseiller départemental

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :
Arrivé en Préfecture le :



NORD

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 24 juin 2021 par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire, BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG-LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, RADIGOIS Aude, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, conseillers.

Procurations :

MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
 DECRAENE Pierre, procuration à CORBEAUX Eric
 PELLIZZARI Rachel, procuration à HUART Cécile

OBJET :

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE
 PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**